

- Présidence :** M. Gilles Rouffignat.
- Membres présents :** Mmes. Isabelle Bonneau, Karine Vergnaud,
MM., David Ferrand, Hervé Zago.
- Membres excusés :** MM. Jean-François Selle, Olivier Blancheton (pouvoir donné).
- Invité :** M. Laurent Fouché,

NB : le Bureau s'est réuni en visio conférence.

SOMMAIRE

1° Sujet « Pour information »

- Point financier

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Naming coupe U14/U17 Féminines,
- Point subventions ANS clubs,
- Achat mini buts,
- Dotations finales de coupes.

SUJET « POUR INFORMATION »

Point financier (G.Rouffignat) / D.Ferrand).

Le Président rappelle le contexte budgétaire de cette saison et les axes forts retenus pour le budget 2023/2024 :

- maîtriser les charges toutes dépenses confondues → *année de rigueur*,
- limiter la masse salariale :
 - supprimer le poste de responsable et le remplacer par un profil plus en rapport avec notre dimensionnement,
 - suspendre temporairement le recours à l'apprentissage,
- augmenter les ressources de partenariat en professionnalisant cette mission.

Le Trésorier confirme la tendance à l'amélioration (point au 30/04). Le résultat net devrait redevenir positif. La trésorerie se renforce et retrouve son niveau habituel. La masse salariale est maîtrisée. Il confirme néanmoins la nécessité de continuer à faire « attention » à nos dépenses.

SUJETS « POUR DÉCISION »

1° Naming de la coupe U14/U17 F (G.Rouffignat).

Le Président propose de nommer cette nouvelle compétition « Coupe U14/U17 Féminines Trophée Marilyn Fort » pour rendre hommage à cette grande figure du foot féminin en Charente. Si un partenaire est trouvé d'ici les finales, comme pour les coupes Seniors son nom sera associé à la coupe.

Décision 01 : Le Bureau valide cette proposition.

2° Dossiers ANS clubs 2024 (G.Rouffignat).

La LFNA dispose d'une enveloppe de 217 K€ (113 demandes), répartie entre les Districts en fonction de leur poids (50 % en nombre de clubs et 50 % en nombre de licenciés).

A cet égard le District de la Charente bénéficie d'un budget de 17 400 €.

Six clubs ont déposé huit dossiers pour un total de 30 600 €. L'un de ces dossiers n'est pas recevable car il n'entre pas dans les critères d'éligibilité (minimum d'intervention 1 000€).

Après échanges la somme de 17 400 € est répartie entre les cinq clubs demandeurs avec quelques ajustements sur les montants accordés.

Décision 02 : Le Bureau valide les propositions qui seront communiquées à la L.F.N.A.

3° Achat de mini-buts (G.Rouffignat).

Le Président fait le point sur cette action tri partie FFF (50%) – Liges (15%) – Districts (15%) – Clubs (20 %). 17 clubs Charentais sur 56 ont participé à cette action. La part du District représente 1 196 €.

Le Président évoque trois possibilités de prolonger cette action.

Décision 03 : Le Bureau décide de ne suivre aucune des propositions compte tenu des priorités de redressement financier évoquées (cf Point financier). Il appartiendra à la nouvelle équipe dirigeante élue le 28 juin 2024 de définir si elle veut engager l'action dont la date limite est le 30 octobre 2024.

4° Dotation des finale de coupes (G.Rouffignat).

Pour répondre à la demande de quelques clubs exprimée les saisons passées de pouvoir jouer avec leur équipement traditionnel pour faire plaisir à leurs supporters et valoriser leurs sponsors traditionnels, le Président propose que cette année les équipements habituellement offerts soient remplacés par un maillot collector « Finales des coupes 2024 » offert à chaque participant de façon à ce qu'ils gardent un souvenir de leur finale.

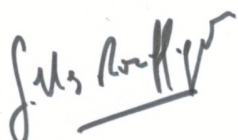
Décision 04 : Le Bureau valide cette proposition.

RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 07/05/2024

THÈMES	DÉCISION	PILOTE
Naming coupe U14/U17 Féminines	Validé	G.Rouffignat
Point subventions ANS clubs	Validé	G.Rouffignat (en lien avec LFNA)
Achat mini buts (subvention CG16)	Rejeté	G.Rouffignat
Dotations finales de coupes	Validé	G.Rouffignat

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H 45.

Le Président du District
Gilles Rouffignat



La Secrétaire Générale adjointe
Karine Vergnaud

